

BILAN DE RÉGULATION A TIR DES ESPÈCES CLASSÉES NUISIBLES EN 2018

Espèces	Période de destruction	Nom de la commune :	Nom de la commune :	Nom de la commune :	Nom de la commune :
	
Nombre de prélèvements par commune :					
Corbeau freux	01/04 au 31/07/2018				
Corneille noire	01/04 au 31/07/2018				
Pie bavarde	01/03 au 31/07/2018				
Étourneau sansonnet	01/04/2018 à l'ouverture générale				
Fouine	1 ^{er} au 31/03/2018				
Lapin de garenne	1 ^{er} au 31/03/2018				
Ragondin	01/04/2018 à l'ouverture générale				
Rat musqué	01/04/2018 à l'ouverture générale				
Raton laveur	01/03/2018 à l'ouverture générale				
Renard	1 ^{er} au 31/03/2018				
Sanglier *	1 ^{er} au 31/03/2018				

Observations sur les dommages constatés par espèce (nature des préjudices, importance et conséquences financières...) :

.....

.....

.....

Nom & Prénom : Fait le :

Numéro de l'autorisation :/ 2018 Signature :

Réponse obligatoire (arrêté préfectoral) dès la fin des prélèvements :

*** AU PLUS TARD LE 10 AVRIL 2018 POUR LE SANGLIER,
ET LE 15 OCTOBRE 2018 POUR LES ESPECES NUISIBLES.**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE / Bureau chasse
2 Boulevard Amyot d'Inville – BP 20 317 / 60 021 BEAUVAIS Cedex
Tel : 03 44 06 50 74 mail : ddt-seef-cf@oise.gouv.fr

Le formulaire est téléchargeable sur le site :

<http://oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/La-chasse-et-la-faune-sauvage/Formulaires/Nuisibles>